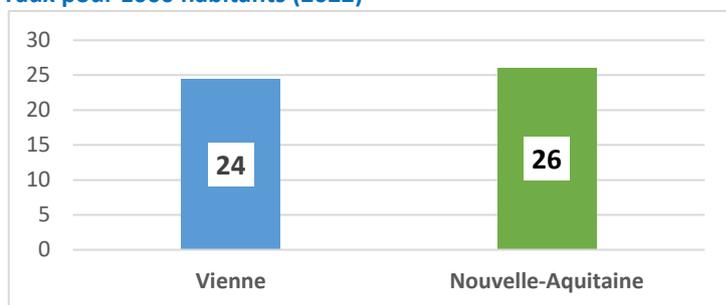


Les chiffres-clés 2022 des MDPH En Nouvelle-Aquitaine – La Vienne

Les personnes qui ont déposé au moins une demande

Taux pour 1000 habitants (2022)

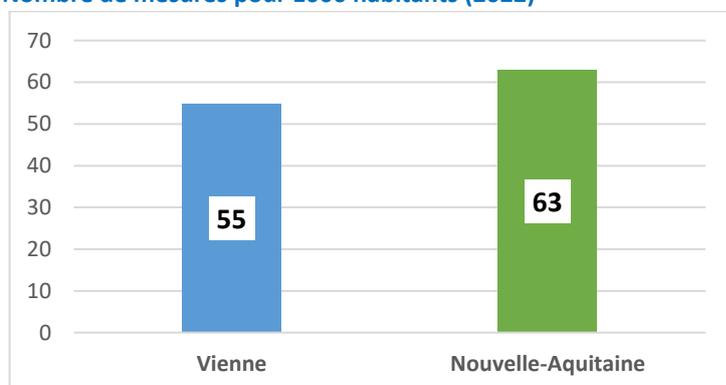


En 2022, **10 764** personnes ont déposé une ou plusieurs demandes dans la **Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 159 122 ; **1,7 millions** au niveau national).

Depuis 2018, + 12% dans la Vienne ; -4% en Nouvelle-Aquitaine.

Les demandes déposées

Nombre de mesures pour 1000 habitants (2022)



En 2022, **24 153** demandes déposées dans la **Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 385 616).

Depuis 2018, -13,6 % dans la Vienne, -1,3 % en Nouvelle-Aquitaine.

En moyenne 2,2 demandes déposées par personne (2,4 en Nouvelle-Aquitaine ; **2,5** au niveau national).

Délai moyen de traitement de 3,6 mois (4 mois en NA).

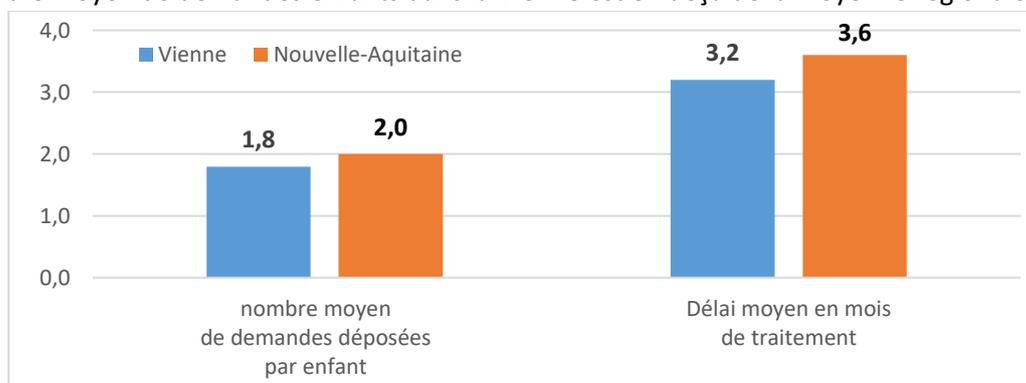
Les demandes enfants

En 2022, 15% des demandes sont des demandes enfants (17% en NA) : **3 736** demandes enfants déposées dans la **Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 64 652). **Depuis 2018** : -52 % dans la Vienne, stable en Nouvelle-Aquitaine.

Délai moyen de traitement pour les demandes enfants non récupéré en 2022 (3,6 mois en NA ; **4,3** mois au niveau national)

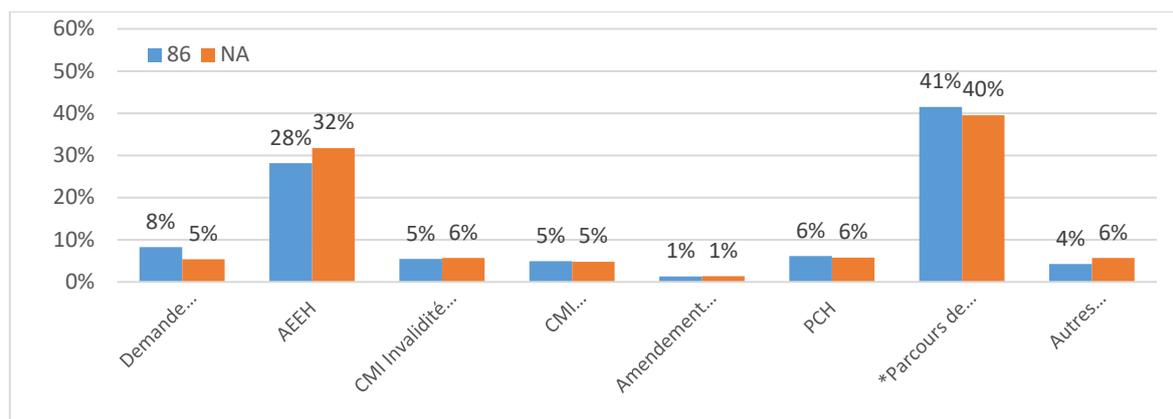
Nombre moyen de demandes enfants et délais de traitement

Le nombre moyen de demandes enfants dans la Vienne est en deçà de la moyenne régionale.



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La répartition des demandes enfants

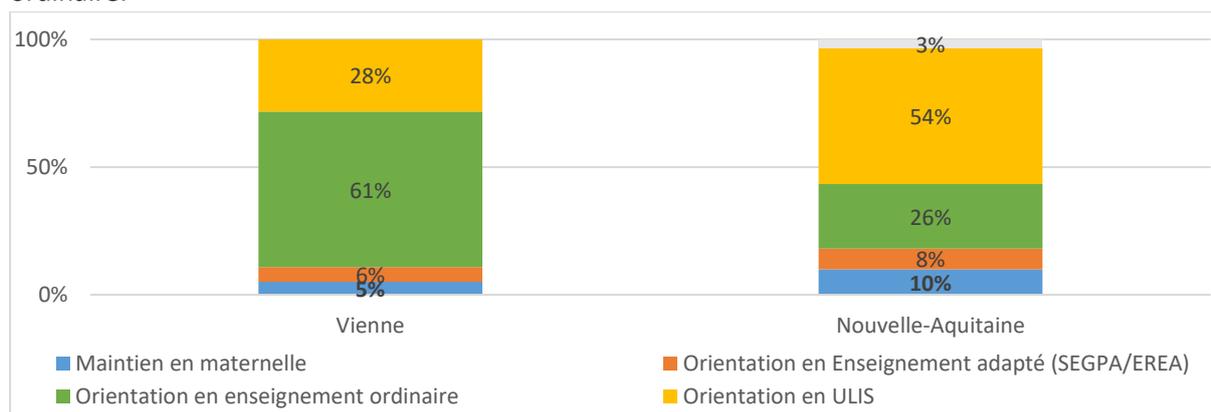


* avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social = matériel pédagogique adapté, d'orientation scolaires, d'orientation en ESMS enfant, d'aide humaine à la scolarisation.

Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les moins de 20 ans, 80% concernent de l'aide humaine pour les moins de 20 ans (70% en NA).

La répartition des orientations scolaires

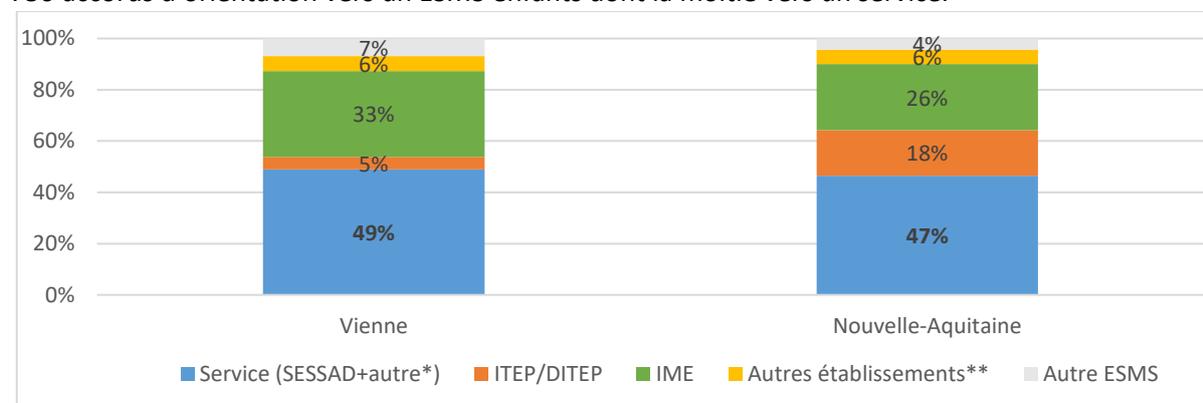
1 038 accords d'orientation scolaire dans la Vienne dont près des deux-tiers en enseignement ordinaire.



*Orientation en Dispositif LSF / LPC ; en Unité d'enseignement ; vers une Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (UE et établissement scolaire) ; Unité d'enseignement et une scolarisation en ULIS à temps partagé

La répartition d'orientations vers un ESMS enfants

750 accords d'orientation vers un ESMS enfants dont la moitié vers un service.



*SAAAIS/ SAFEP / SSEFIS

**Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, IEM, institut pour déficients sensoriels visuels ou auditif

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

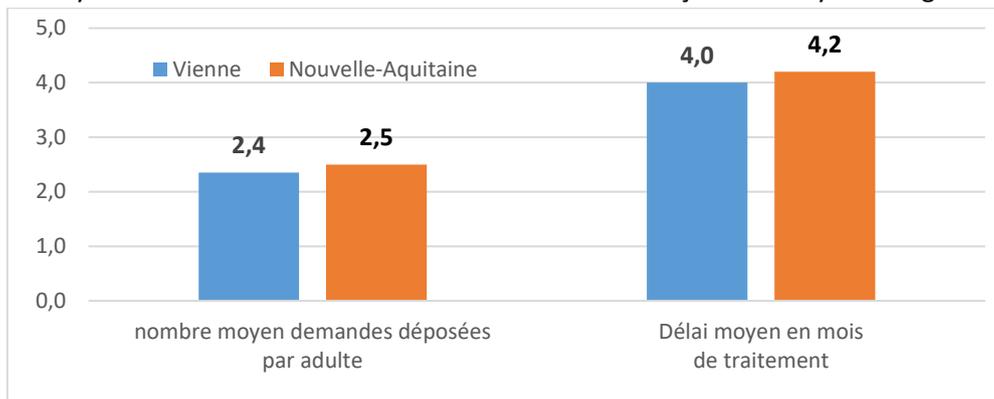
Les demandes adultes

20 417 demandes adultes déposées dans la Vienne (Nouvelle-Aquitaine : 320 964 ; depuis 2018, +1,4 % dans la Vienne, -1,5% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement pour les demandes adultes non récupéré en 2022 (4,2 mois en NA ; 4,5 mois au niveau national).

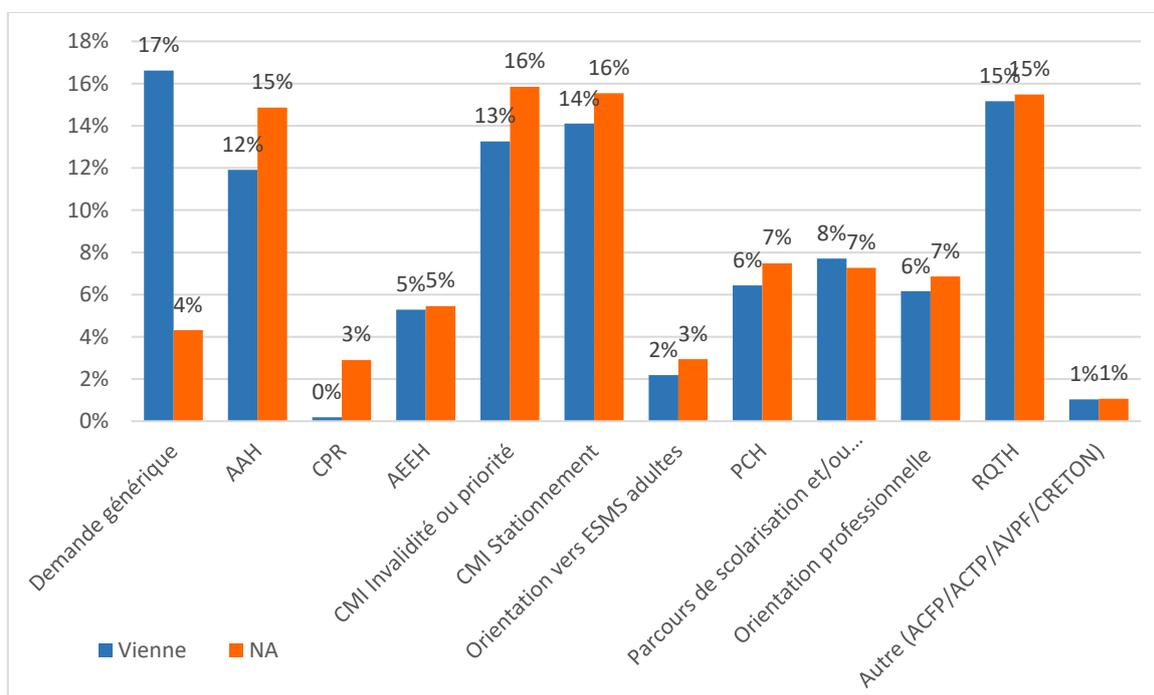
Nombre moyen de demandes et délais de traitement

Le nombre moyen de demandes adultes dans la Vienne est en deçà de la moyenne régionale.



La répartition des demandes adultes

La majorité des demandes sont en lien avec l'emploi (RQTH, Orientation professionnelle et Complément de ressources), les demandes génériques et la Carte Mobilité Inclusion.

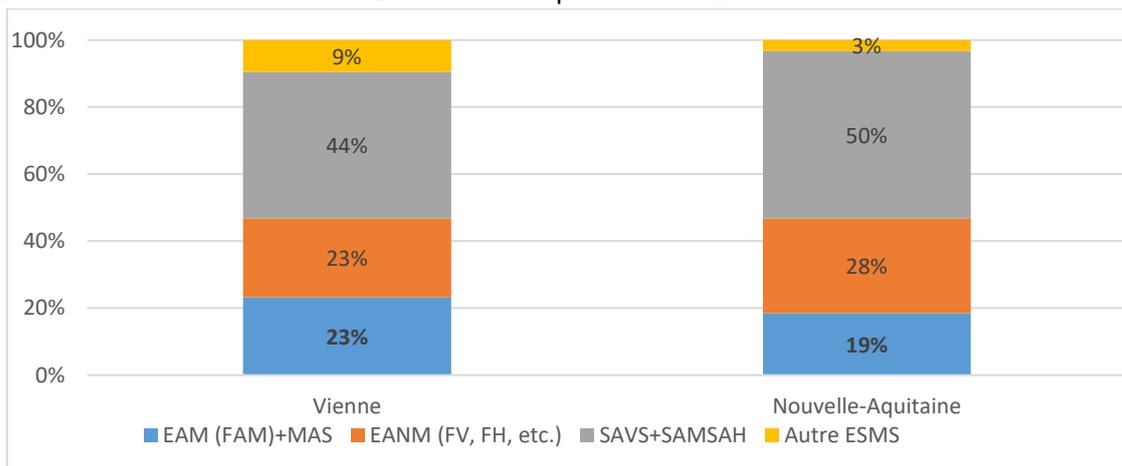


Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les plus de 20 ans, 63% concernent de l'aide humaine (63% en NA).

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

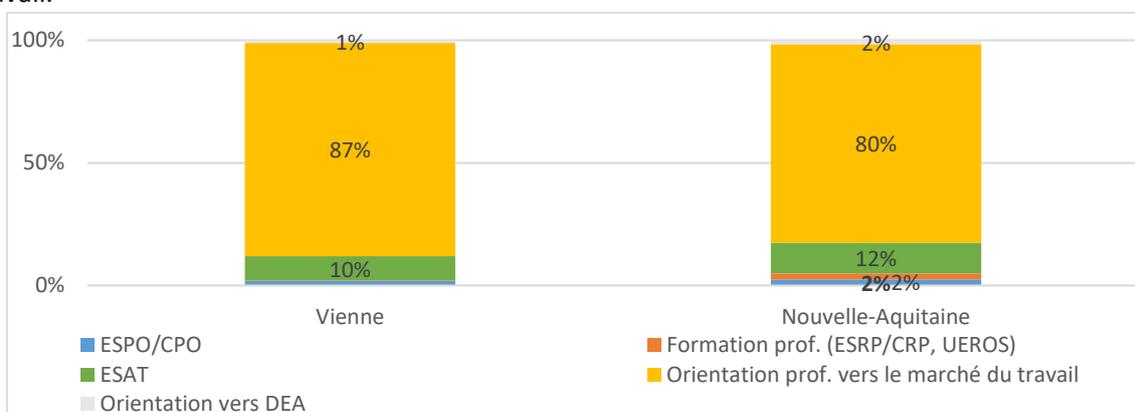
La répartition d'orientations vers un ESMS adultes

571 accords d'orientation vers un ESMS dont un quart vers un EAM.



La répartition des orientations/formations professionnelles

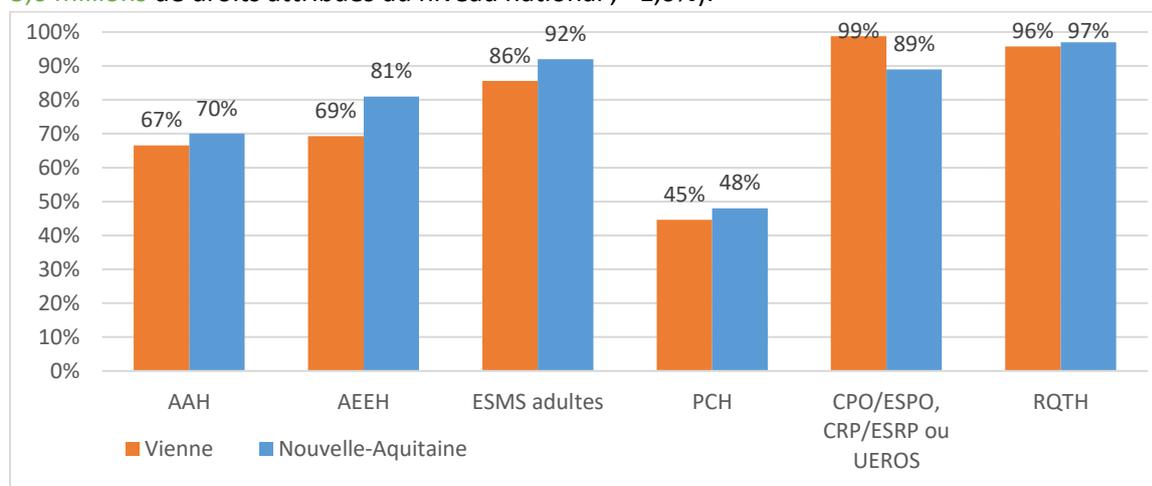
4 074 accords d'orientation ou de formation professionnelles dont la majorité vers le marché du travail.



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Taux d'accord par prestation (adultes et enfants)

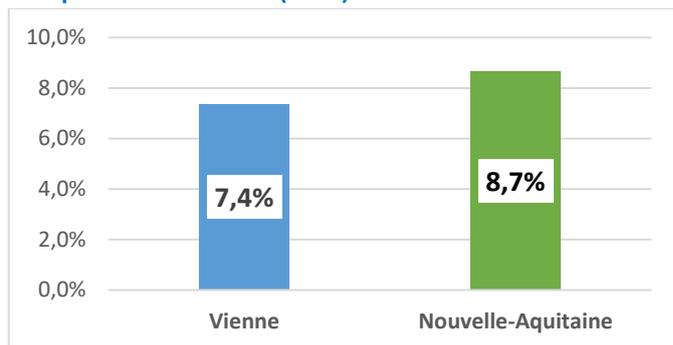
En 2022, **27 272** décisions ou avis rendus par la CDAPH (423 786 en Nouvelle-Aquitaine ; +3% et **3,6 millions** de droits attribués au niveau national ; +1,0%).



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnes qui ont un droit ouvert dans la Vienne

Taux pour 100 habitants (2022)



En 2022, **32 467** personnes ont un droit ouvert à la MDPH **dans la Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 528 378).

Depuis 2018, +17,5 % dans la Vienne, (+6% en Nouvelle-Aquitaine)

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les droits à vie sans limitation de durée

Répartition du taux des DSLD par prestation	4 ^{ème} trimestre 2022	Moyenne NA	Moyenne nationale
AAH attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %	82%	67%	64%
RQTH	72%	60%	54 %

*Entre octobre et décembre 2022, la MDPH a attribué 82% des décisions d'allocation adulte handicapé sans limitation de durée.

Sources : Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées - CNSA

Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé
ACFP : Allocation Compensatrice pour frais professionnels
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne
AVPF : Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CMI : Carte Mobilité Inclusion
CPR : Complément de ressources
DSL D : Droit Sans Limitation de Durée
EAM (FAM) : Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie
EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé
ESAT : établissement et service d'aide par le travail
ESMS : établissements et services médico-sociaux
ESPO (CPO) : établissement et service de préorientation
ESRP (CRP) : établissement et service de réadaptation professionnelle
IEM : Institut d'éducation motrice
LFPC : Langue française Parlée Complétée
LSF : Langue des Signes Française
MAS : Maison d'accueil spécialisée
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
NA : Nouvelle-Aquitaine
PCH : prestation de compensation du handicap
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation
SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
SSEFIS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
UE : Unité d'Enseignement
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle